

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 13 avril 2012  
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**EPCC Le Carré-Les Colonnes - Organisation du festival Echappée Belle du 4 au 10 juin 2012 - Subvention de Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Établissement Public de Coopération Culturelle Le Carré - Les Colonnes va organiser la 20<sup>ème</sup> édition du Festival Echappée Belle du 4 au 10 juin 2012.

Le Carré-Les Colonnes est un établissement public, créé en avril 2010 à l'initiative des communes de Blanquefort et de Saint Médard en Jalles, et est unique en Aquitaine. Le Festival Echappée Belle est construit, de façon coopérative, entre associations, services communaux et partenaires qui se réunissent au cours de l'année en comité de pilotage.

Le festival Échappée Belle attire plus de 13 000 spectateurs, autour de près de 30 propositions artistiques pluridisciplinaires (cirque, danse, théâtre de rue, marionnette, conte, installations plastiques, concerts...). Cette événement encourage un accès à la culture pour l'ensemble de la population de l'agglomération, en rapprochant les générations autour de propositions accessibles à tous en famille, et en mixant population urbaine, ruraine et rurale.

Le Festival se déroule au parc de Fongravey, sur 3 temps forts :

- ◆ des journées réservées aux établissements scolaires et structures du secteur enfance et jeunesse
- ◆ un week-end ouvert à tous les publics
- ◆ des journées de rencontres professionnelles autour de la question du jeune public et de la création contemporaine.

Pour célébrer ses 20 ans un espace dédié sera réservé dans le parc qui sera investit par plusieurs projets :

- ◆ installations de Pierre de Mecquenem (construction et pyrotechnie)
- ◆ spectacle pyrotechnique le samedi soir
- ◆ le stand "poste restante", proposant aux gens d'envoyer un objet ou une lettre a quelqu'un qui le recevra dans 20 ans
- ◆ un « Salon d'écriture »
- ◆ un travail de photographie confié à Jean-Pierre Estournet de Photographes Nomades, spécialiste des festivals de rue.

Il s'agit pour cette nouvelle édition, de proposer des parcours-spectacles, spécialement conçus pour un site naturel et/ou insolite dans un rayon de 10 à 15 km autour de Blanquefort. Le parc de Fongravey reste l'épicentre, le centre névralgique de la manifestation mais du lundi au vendredi, de nouvelles aventures sont proposées chaque soir au public.

Les objectifs visés au travers de cette programmation 2012 (parcours spectacles, expositions, ateliers...) :

- Donner au festival un caractère plus participatif, ne pas convoquer le public seulement comme spectateur mais aussi comme acteur,
- Explorer les croisements entre les arts vivants et la nature,
- Mettre en valeur des espaces naturels méconnus,
- Passer des commande à des artistes de la Région,
- Intégrer des démarches pluridisciplinaires (danse, arts plastiques, architecture),
- Intégrer des performances liées à la nature et au « bien-être »,
- Donner des moyens, du temps et des espaces de création aux artistes.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Blanquefort à la fiche action 40.

Notre établissement public a été sollicité pour un soutien financier à hauteur de 60 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel qui s'élève à 343 330 € HT, répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ HT</b>
Charges directes	189 350	Prestations de services	101 000
Services extérieurs	29 000	DRAC Aquitaine	23 000
Autres services extérieurs	18 400	CRA	36 000
Impôts et taxes	545	Département de la Gironde	37 500
Charges de personnel	48 610	CUB	60 000
Autre charges de gestion courante	57 425	Membres fondateurs (autofinancement)	82 530
		Partenariat ONDA	3 300
<b>TOTAL</b>	<b>343 330</b>		<b>343 330</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**Entendu** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le festival Echappée Belle relève de la catégorie des « grands événements métropolitains »,

## DECIDE

**Article 1** : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € à l'Établissement Public de Coopération Culturelle Le Carré - Les Colonnes pour l'organisation du festival Echappée Belle qui se déroulera du 4 au 10 juin 2012,

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

**Article 3** : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 65738, fonction 900, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 MAI 2012

PUBLIÉ LE : 4 MAI 2012

Mme. FRANÇOISE CARTRON